

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Monique Maillet	Numéro de permis 2017220	Date d'inspection Le 24 mai 2024	
Nom de l'établissement Les Petites Sauterelles		Numéro de téléphone (506) 233-4700	
Adresse Dieppe NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance s'est présentée sur les lieux en matinée, pour une inspection de surveillance. La MAQ sonne la cloche et cogne à la porte, personne ne semble être présent. Un message a aussi été laissé sur la boîte vocale de l'exploitante.

Une autre visite aura lieu à une date ultérieure.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mai 2024

Date

original signé par
aucune signature requise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mai 2024

Date